



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 20 Juillet 2021 à 20h00

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents : 11

Absent : 1

Excusés : 2

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire Rémy SCHENK le treize juillet deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Nadine GEYER-HEILBRONN, Jeanine RICCOBENE, Sylvain BELLOTT, Céline GOETZ, Lucy HUET, Gilles FAVARD, Fanny LECERF, Vincent FAHRER.

Excusés : Nicolas MULLER donne procuration à Bruno HEILBRONN, Dominique LEHMANN donne procuration à Florence ZEYSSOLFF

Absente : Valérie VALIAME.

ORDRE DU JOUR

- Point 1** : Désignation du secrétaire de séance
- Point 2** : Approbation du PV du 25 mai 2021
- Point 3** : Approbation du projet de réhabilitation du bâtiment annexe de l'école
- Point 4** : Personnel communal
- Point 5** : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- Point 6** : Création d'une commission Salle des Fêtes
- Point 7** : Communications et informations diverses

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'OBENHEIM.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,

ET conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les Conseils Municipaux des communes d'Alsace-Moselle.

Désigne, à l'unanimité, Madame Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal du 25 Mai 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées. Il est procédé à la signature.

3. Approbation du projet de réhabilitation du bâtiment annexe de l'école

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment annexe de l'école.

Ce projet permettrait d'accueillir les enfants pour des activités extra-scolaires. Cet accueil serait opérationnel dès la rentrée scolaire 2021/2022.

La réhabilitation consisterait à la mise en couleur des murs intérieurs, la mise en place d'un revêtement au sol et le changement de la porte de garage en une porte et baie vitrées tout en gardant le volet blanc de protection extérieur.

Cette réhabilitation serait entreprise par un artisan du village :
ATS les Intérieurs – M. ABBENZELLER Mike pour un montant de 14 052 € HT.
Une demande de subvention a été faite auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Du mobilier adapté aux enfants de 3 à 12 ans serait mis en place ainsi que des meubles de rangement pour rendre cet endroit plus chaleureux et plus convivial pour un montant d'environ 1 073,53 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité à 13 voix pour** :

DECIDE d'approuver la réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment annexe de l'école comme il a été présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution du projet.

4. Personnel Communal

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 1^{er} septembre 2021,

- **DE SUPPRIMER** le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 20/35èmes ;

- **DE CREER** le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 12,93/35èmes;
- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

ADOpte à l'unanimité à 13 voix pour.

5. Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le Gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

Enfin, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Aussi, la Fédération nationale des Communes forestières demande de voter en conseil municipal la motion ci-dessous pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la

lutte contre le changement climatique, La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ **EXIGE :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ **DEMANDE :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité à 13 voix contre les décisions du gouvernement.

SOUTIENT la Fédération Nationale des Communes dans ses décisions.

6. Création d'une commission Salle des Fêtes

La proposition de réaménager en commun, avec l'Association de Pêche de de Pisciculture, le bâtiment leur appartenant, construit sur un terrain communal, a été rejetée par cette dernière.

De ce fait, une réflexion mérite d'être menée concernant une extension de la salle des fêtes comprenant :

- Une ou plusieurs salles intermédiaires au profit des associations et de la commune.
- Un espace de rangement pour les éléments scéniques, les tables et les chaises.
- Un petit espace cuisine.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de créer une commission pour l'étude et la réflexion de ce projet.

Après délibération, la commission est composée comme suit :

- HEILBRONN Bruno
- FAVARD Gilles
- FAHRER Vincent
- HUET Lucy
- MULLER Nicolas
- LEHMANN Dominique
- BELLOTT Sylvain

7. Communication et informations diverses

Référent ambrosies : L'ambrosie, plante envahissante et à pollen fortement allergisant est présente sur le territoire. La désignation d'un référent permettra d'agir de manière préventive pour limiter les risques de prolifération de cette plante. Dominique LEHMANN a été désigné référent ambrosie auprès de la préfecture pour notre commune.

Voirie : La rue du Kleinfeld sera équipée de 4 lampadaires pour un montant de 3225,00€ HT. L'installation sera faite en régie. Les crédits ont été votés lors de la séance budgétaire du 29 mars 2021.

Révision de l'illumination nocturne de l'église protestante : une étude est en cours concernant le remplacement des 4 projecteurs énergivores éclairant l'église protestante, rue de Strasbourg. Monsieur le Maire présentera le résultat de cette étude et de la possibilité de subvention lors d'un prochain conseil municipal.

Plantations : Afin de clôturer les travaux le long du Hanfgaben, la plantation prévue des arbres se fera cet automne. Jeanine RICCOBENE et Sylvain BELLOT accompagneront notre agent technique Christophe FRITSCH pour délimiter l'endroit et définir les essences à planter.

Fête des séniors : Les consignes des conditions sanitaires à respecter sont inconnues pour décembre et la mise en place du pass-sanitaire pourrait être obligatoire pour l'accès de la salle des fêtes. L'organisation d'une fête des séniors s'annonce très compliquée et sa tenue incertaine. Comme l'année passée, le conseil préconise la distribution de paniers garnis à base de produits locaux.

Prochaines élections : les dates des prochaines élections ont été arrêtées par le gouvernement.

- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 Avril 2022.
- Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 Juin 2022.

Pour des raisons pratiques, en cas de consignes sanitaires spéciales, les élections se dérouleront de nouveau à la salle des fêtes et non à l'école maternelle.

Dates des prochaines séances :

Le mardi 14 Septembre 2021

Le mardi 12 Octobre 2021

Le mardi 9 Novembre 2021

Le mardi 21 Décembre 2021

Les séances sont prévues à 20h.

La séance est levée à 23h.

Rémy SCHENK	Florence ZEYSSOLFF	Bruno HEILBRONN
Valérie VALIAME	Dominique LEHMANN	Nadine GEYER
Nicolas MULLER	Jeanine RICCOBENE	Sylvain BELLOTT
Céline GOETZ	Lucy HUET	Gilles FAVARD
Fanny LECERF	Vincent FAHRER	